

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 6 septembre 2022

Délibération n°
20220906-02

L'an deux mille vingt-deux et le six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-René BOURON, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 11
Votants 12

Présents : M. BOURON Jean-René, Mme METRAL Laure, M. BLANC Georges, Mme CHESSEL Christelle, M. CHESSEL Pascal, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Thomas.

Date de la convocation
30 août 2022

Absents : M. GRAS Jean-François, Mme GUYOT Patricia (pouvoir à Mme Laure METRAL), Mme JONET Hélène, M. DUFFOUR Raphaël.

A été nommée secrétaire : Mme Christelle CHESSEL.

OBJET

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX - 2023

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
- 7 SEP. 2022
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
- 7 SEP. 2022
Le Maire,

J.R. BOURON

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer les tarifs des différents services communaux pour l'année 2023.

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de fixer comme suit les tarifs des services communaux :

- 0.25 € la photocopie, télécopie ou tout document imprimé,
- 10.00 € les frais de reproduction couleur du plan de zonage intégral du P. L. U.,
- 1.00 € le m² à l'année avec un minimum de perception de 10 € la redevance pour occupation du domaine public, soit 50€ pour la terrasse du « Café de la Place », et 10 € pour le Food Truck de Madame Pauline BLANC.



Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 6 septembre 2022

Le Maire,


Jean-René BOURON



La Secrétaire de séance


Christelle CHESSEL